



SAINT-DENIS

Alors qu'en quelques jours, **la pétition unitaire** (SNUipp - Snudi FO FO territoriaux - SUD Education, SUD territoriaux) **a recueilli plus de 1500 signatures** (Enseignants - personnels communaux - et parents) !

Alors que **des délégations d'écoles** (enseignants - parents - communaux) **sont venues en rassemblement et en audience ce jeudi 6 février pour demander au maire de Saint-Denis de ne pas appliquer la réforme à la rentrée 2014**, pour lui demander de nous adresser ensemble au ministre de l'Education nationale afin qu'il suspende sa réforme et ouvre des négociations.

La mairie de Saint-Denis s'obstine, inexplicablement, à vouloir défendre cette réforme nocive que l'écrasante majorité rejette.

Pour autant, elle se trouve de plus en plus fragilisée, vu l'unité large et solide qui se réalise entre enseignants, communaux et parents.

La mairie de Saint-Denis doit se ranger du côté des écoles et donc refuser la mise en place de cette réforme à la rentrée prochaine.

C'est pourquoi les syndicats SNUipp - Snudi FO - SUD Education de Saint-Denis appellent les enseignants de la ville

à être en grève jeudi 13 février , en rassemblement à la DSDEN à partir de 11 h
(jour du CDEN où la mairie de Saint-Denis est invitée par le DASEN a présenté l'organisation des rythmes scolaires choisie sur la ville)
et en rassemblement au ministère à partir de 14h30

à l'appel des syndicats SNUipp - Snudi FO - SUD - CGT du 93

**Le décret doit être retiré
Les maires ne doivent pas appliquer la réforme des rythmes scolaires.**

Création des postes nécessaires (pour le remplacement, la baisse des effectifs, la reconstitution des RASED, des AVS, de réelles mesures pour l'Education prioritaire...)